



Paris, le 19 mars 2014

Monsieur Vincent PEILLON
Ministre de l'Education nationale

110, rue de Grenelle
75357 PARIS 07 SP

N/Réf. : BL 2014-04

Monsieur le ministre,

Le sujet des conditions de travail est devenu un sujet prégnant depuis quelques années pour des raisons que nous ne développerons pas ici et que vous connaissez d'ailleurs.

Dans ce cadre, nombre d'interrogations ont trait à l'aménagement et à la fin de carrière, thème qui n'a pas été absent nous semble-t-il des discussions sur le Métier que votre Ministère a menées avec les organisations syndicales de l'enseignement public.

Dans l'enseignement privé sous contrat, une mesure au moins, existante dans l'enseignement public, fait défaut aux enseignants sous prétexte qu'ils ne sont pas fonctionnaires. Il s'agit du détachement qui nous a été encore clairement refusé lorsque nous avons obtenu, en 2009, la transposition des dispositions réglementaires concernant les congés et disponibilités (article R-914-105 du décret n° 2008-1429 du 19 décembre 2008 à effet au 1er septembre 2009).

Nous avons compris que la raison évoquée servait de prétexte. Les enseignants sous contrat ne sont pas fonctionnaires, certes. Mais nous n'avons pas compris ce qui empêchait réellement l'octroi de cette mesure, quitte à trouver les formes exactes de sa mise en œuvre. Nous souhaitons par conséquent que vos services réétudient les conditions qui nous permettraient d'obtenir ce détachement, mesure qui a pour vous l'avantage d'être peu coûteuse et qui aurait pour nous une valeur symbolique forte.

.../...

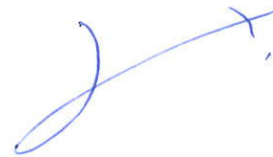
Fédération de la Formation et de l'Enseignement Privés CFDT
47, avenue Simon Bolivar
75 950 PARIS cedex 19
01 56 41 54 70 / fep@fep.cfdt.fr
www.fep.cfdt.fr

Par ailleurs, nous profitons de ce courrier pour attirer votre attention sur une autre mesure qui a fait l'objet de promesses mais qui à ce jour n'a toujours pas eu d'effet. Il s'agit de la possibilité pour les maîtres exerçant dans l'enseignement agricole privé d'intégrer un établissement sous contrat lié à l'Education nationale. Nous ne comprenons pas les résistances manifestes sur ce dossier alors que la possibilité pour des maîtres sous contrat liés à l'Education nationale d'intégrer l'enseignement agricole privé est offerte. Nous savons, cela nous a été confirmé par le ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt en personne, qu'un courrier vous a été adressé à ce sujet et qu'il n'a pas reçu de réponse. Cette injustice ne peut perdurer.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien porter à nos demandes et dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de recevoir, monsieur le ministre, l'expression de nos respectueuses salutations.

Bruno LAMOUR

Secrétaire général



Copie au ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt.